

Appel à candidatures "BEACH TOUR PRÉVENTION 2024"

1. CONTEXTE

Tous les 3 ans, Santé Publique France réalise une enquête destinée à analyser les noyades survenues sur le territoire français. L'enquête de 2018 avait révélé des chiffres en nette augmentation en comparaison de l'enquête précédente. En 2021, les chiffres ont confirmé que les publics les plus vulnérables sont les enfants de moins de 6 ans (26% des noyades) pour lesquels la vigilance en piscine privée familiale reste de mise, et les personnes âgées de plus de 65 ans (20%).

Si les causes de ces accidents sont variées, "ne pas savoir nager" est un facteur de noyade parmi les plus importants. C'est en ce sens que le gouvernement a érigé, "la prévention des noyades et le développement de l'aisance aquatique" comme "Objet de la Vie Quotidienne des Français" (OVQ). Devenue en 2021, le "Savoir nager", cette politique prioritaire est à l'origine du plan d'aisance aquatique décliné par le service de l'État en charge du sport en Loire-Atlantique.

2. QU'EST CE QUE LE « BEACH TOUR PRÉVENTION » ?

Le « *Beach Tour Prévention* » prend la forme d'un village itinérant de sensibilisation sur les plages ou baignades aménagées de Loire-Atlantique. Il se déroule lors des périodes de grande fréquentation : du 15 juillet au 15 août en privilégiant les horaires de marée haute et de la baignade surveillée. Le public cible est large : enfants en bas âges, adolescents, jeunes adultes, parents, grands-parents, ... car les risques de noyade nous concernent tous !

Les partenaires institutionnels, territoriaux, associatifs et privés sont présents sur le village pour sensibiliser le grand public à la sécurité de la pratique nautique et aquatique. Le « *Beach Tour* » s'organise autour de 3 axes :

- Un village de sensibilisation multi-activités ;
- Une campagne de contrôle des établissements sportifs ;
- Une incitation à la pratique en sécurité.

La vidéo de présentation de l'évènement est consultable à ce lien :

<https://youtu.be/B3o0fiy4hys?si=eg2g5ZsrdEiVUPJ5>

En 2024, l'organisation des Jeux Olympiques pendant cette période a conduit à limiter la période du Beach Tour Prévention avant l'ouverture des Jeux Olympiques.

3. ORGANISMES ÉLIGIBLES : COLLECTIVITÉS LOCALES

L'appel à candidatures s'adresse aux collectivités de Loire-Atlantique qui disposent sur leurs territoires d'une baignade naturelle aménagée et surveillée. Les collectivités accueillantes sont uniquement sollicitées sur l'axe premier évoqué ci-dessus : « le village de sensibilisation multi-activités ». Ceci sous la coordination générale du service de l'État en charge du sport en Loire-Atlantique : le SDJES 44 (service départemental jeunesse, engagement, sport). Le village se tient aux horaires de la baignade surveillée définis par le Maire, responsable de la police des baignades sur son territoire.

Les deux autres axes stratégiques du « BEACH TOUR PRÉVENTION » sont gérés directement par le SDJES en lien avec les autres services de contrôle pour ce qui est de « la campagne de contrôle » et avec les EAPS partenaires (établissements d'activités physiques et sportives) concernant « l'incitation à la pratique en sécurité ». Les collectivités peuvent toutefois être facilitatrices sur ce dernier point. Une collectivité peut solliciter d'accueillir le village du « BEACH TOUR PRÉVENTION » sur une date, pendant les semaines ciblées par le SDJES 44. Un maximum de 9 dates est prévu pour la campagne 2024, étalées sur 2 semaines du 15 juillet au 24 juillet seulement. Le choix de date résulte des échanges avec des collectivités locales pour qui l'organisation des Jeux Olympiques dans la période suivante mobilisera tous les moyens.

La journée mondiale de prévention des noyades se déroulant tous les ans le 25 juillet et sera en 2024 en dehors des dates retenues pour le Beach Tour Prévention.

Pour plus d'informations, le document de présentation 2024 est consultable par le lien suivant : <https://stocad.ac-nantes.fr/index.php/s/xbben7yMdr3jcrq>

4. CRITÈRES DE L'APPEL À CANDIDATURES

Les collectivités candidates devront respecter l'ensemble des items listées dans le cahier des charges et joint en annexe. **En premier lieu, le respect de la réglementation applicable en matière de signalisation des zones de baignades d'accès non payant est attendu.** Les critères optionnels pourront servir le cas échéant à départager les collectivités éligibles.

En 2023, si un nombre trop important de collectivités s'avérait être éligibles, une priorisation pourrait être faite sur les collectivités ayant accueilli l'évènement sur les 3 premières éditions : La Baule, Le Pouliguen, Pornichet, Piriac, La Turballe, Saint-Nazaire et Saint-Brévin. Un maximum de 9 collectivités peut se voir attribuer l'accueil du BEACH TOUR Prévention sur une saison estivale. Par ailleurs, candidater sans succès en 2023 malgré un dossier recevable et conforme au cahier des charges serait un critère de priorisation pour accueillir le BEACH TOUR Prévention en 2024.

5. PROCÉDURES ET CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES

La demande sera formulée par les collectivités dès la parution de l'appel à candidature et **jusqu'au vendredi 16 février 2024, dernier délai.** En effet, le calendrier organisationnel du BEACH TOUR PRÉVENTION nécessite de planifier les dates de l'évènement suffisamment en amont, courant février / début mars. Le formulaire de candidature joint en annexe sera envoyé au SDJES par mail à sport44@ac-nantes.fr avec mise en copie de : yves.noesmoen@ac-nantes.fr et sschaake@ac-nantes.fr

Un contact préalable avec un conseiller d'animation sportive du SDJES est fortement recommandé. Notamment pour ce qui concerne la vérification du respect du cahier des charges. Ce contact peut être sollicité via les adresses mails susmentionnées ou par téléphone :

Yves NOESMOEN : 02 40 12 81 88 et 06 13 33 00 81
Sarah SCHAAKE : 02 40 12 81 18

Instruction des dossiers

Chaque dossier sera étudié par le SDJES 44 et les réponses seront rendues au plus tard le **vendredi 23 février 2024**. Une réunion de calage avec les collectivités retenues et l'ensemble des partenaires se tiendra en semaine 11 : entre le lundi 11 mars et le vendredi 15 mars 2023, possiblement à distance.

Une dernière réunion avec les collectivités et les partenaires est prévue début juin.

La tenue du BEACH TOUR PRÉVENTION est conditionnée à l'attribution des soutiens financiers nécessaires au SDJES 44. A ce titre, s'il s'avérait que l'opération ne pouvait être viable, le SDJES 44 se réserve le droit d'annuler sans aucune contrepartie.